

# **La mesure de l'emploi, du chômage et du sous-emploi – Normes internationales en vigueur et questions de leur application**

## Résumé

Ce document décrit les concepts et définitions de base énoncés dans les normes internationales concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptées à la 13e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1982 et à la 16e CIST en 1998. Les principales questions traitées dans le document sont les suivantes: le concept d'activité économique défini par la production de biens et de services conformément au Système de comptabilité nationale 1993; les cadres conceptuels de mesure de la population active du moment (la main-d'oeuvre) et de la population habituellement active; la définition de l'emploi fondée sur le critère d'une heure pour toutes les catégories de travailleurs et faisant la distinction entre l'emploi salarié et l'emploi non salarié; la notion d'absence temporaire du travail dans la définition de l'emploi; la définition standard du chômage et l'assouplissement du critère de la recherche de travail dans certaines situations; la définition du sous-emploi lié à la durée du travail et sa mesure dans le cadre des statistiques de l'emploi; les recommandations contenues dans les normes internationales tendant à rassembler des données pour l'analyse des relations entre l'emploi et le revenu afin de compléter les statistiques sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi lié à la durée du travail.

Lorsqu'il y a lieu, le document analyse les problèmes de mesure, qui peuvent se poser dans les enquêtes, ainsi que le traitement statistique approprié de catégories particulières de travailleurs comme les personnes travaillant à titre indépendant, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, les travailleurs occasionnels, les travailleurs saisonniers, les apprentis et les stagiaires, les personnes temporairement mises à pied et les personnes engagées dans la production de biens pour l'autoconsommation du ménage, qui sont quelquefois à la limite entre des catégories de main-d'oeuvre. À cet égard, le document examine aussi certaines directives approuvées par la 14e CIST en 1987 et la 16e CIST en 1998 concernant l'application des normes internationales de 1982 à des situations particulières.